# COMMUNE DE SAINT-PABU

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**(ALSH) Enfants 3 à 11 ans**

Centre socioculturel municipal ROZ AVEL

rue de Ty Mean

29830 SAINT-PABU

☎ 02 98 89 84 84

06 48 35 26 73

**Projet pédagogique**

*Accueils périscolaire et extra scolaire*

## Année scolaire 2018/2019

Frédéric MIGNOT

### SOMMAIRE

1. **LE CONTEXTE (page 3)**
   * La Commune de SAINT-PABU
   * Le Projet éducatif
   * Le Centre socioculturel ROZ AVEL
2. **L’ACCUEIL DE LOISIRS (page 4)**
   * Les locaux
   * Les capacités d’accueil
   * L’équipe d’animation
   * Les horaires
   * Les repas
   * Le budget
3. **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES (page 6)**
   * Aider l’enfant à se construire une identité
   * L’individu au sein d’un groupe, la socialisation
   * Développer l’autonomie chez l’enfant
   * Initier à la citoyenneté, développer l’esprit critique (valeur fondamentale et forte de toute citoyenneté)
   * Accompagner l’enfant vers les notions de liberté, de responsabilité, de créativité
4. **LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT (page 10)**
   * Rôle de l’équipe pédagogique
   * Des règles de vie
   * Organisation générale (réunions, préparations, bilans…)
   * Plannings et objectifs (les activités…)

**5. LE PLAN MERCREDI (page 13)**

* + Présentation du Plan
  + Introduction
  + Les acteurs
  + Les leviers réglementaires, financiers et pédagogiques
  + La charte qualité
  + Organisation générale des temps scolaire et périscolaire à Saint-Pabu
  + La typologie des activités proposées à Saint-Pabu 2018-2019

**ANNEXES (page 24)**

* Fiches d’activité 2018-2019 du Plan mercredi
* Règlement ALSH 2018-2019
  + 1. **LE CONTEXTE**

**La Commune de SAINT-PABU**

La Commune de SAINT-PABU est une commune littorale du Finistère, située à 25 kilomètres au nord de Brest, sur les berges de l'Aber Benoit (de Pors ar Vilin à Kervigorn en passant par le Ganaoc’h et les plages de Benniget) qui s'ouvre naturellement vers le large par les plages de Corn ar Gazel, d'Erleac'h, de Danvad, et Coulouarn.

D’une superficie de 990 ha soit 9,9 km2, c'est une petite commune en comparaison des autres communes du secteur mais les zones agglomérées sont étendues (60 km de voiries communales).

Le tourisme représente une activité essentielle pour la commune et nécessite l'engagement de la collectivité pour proposer des infrastructures d'un niveau satisfaisant aux touristes tout en respectant les besoins de sa population.

Lors des recensements effectués en 1999 et 2005, la commune comptait respectivement 1515 et 1773 habitants (incluant les étudiants revenant le weekend, etc …). Au 1er janvier 2015, sa population est de 2099 habitants, soit une augmentation de 193 habitants par rapport au précédent recensement de 2011.

Il existe deux écoles primaires, l’école primaire publique de l’Aber Benoît et l’école primaire privée Saint-Martin. A la rentrée scolaire 2018/2019, respectivement 87 et 89 enfants fréquentent celles-ci.

**Le Projet éducatif de la Commune**

Le Projet éducatif de la Commune a été élaboré en décembre 2009. Il conditionne de fait nos orientations pédagogiques. Les principaux axes de la politique de l’Enfance à Saint-Pabu se déclinent comme suit :

* + l’enfant doit être considéré comme un individu à part entière, avec des droits et des devoirs, ayant une place active dans la vie de la Commune
  + Respecter le rythme de vie de l’enfant
  + Permettre la découverte de différentes disciplines sportives et culturelles
  + Rendre accessible la pratique d’activités répondant aux besoins de l’enfant et à ses goûts
  + Favoriser le développement des potentialités individuelles et collectives
  + L’accompagner dans son devenir d’adulte citoyen, responsable et créatif

**Le Centre socioculturel municipal ROZ AVEL**

Les locaux de l’Accueil de loisirs sont situés dans le Centre socioculturel municipal ROZ AVEL. Ce bâtiment d’une superficie totale de 1075 m2, situé à quelques pas des deux écoles primaires et de la Mairie, est composé de plusieurs espaces répartis sur deux niveaux :

-en rez-de-jardin : Bibliothèque municipale, Accueil périscolaire (garderie) et ALSH, terrasse et cour extérieures ;

-au rez-de-chaussée : Salles multi activités (salle multimédia, espace scénique, salles annexes, salle de réunion, loge/coulisses, office de réception des repas et locaux induits, régie, vestiaires, espace expositions, bureau, sanitaires)

1. **L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

**Les locaux**

L’ALSH dispose de plusieurs espaces, utilisés selon les besoins de l’activité, l’âge des enfants et les conditions climatiques. Ils sont répartis sur deux niveaux.

**Au niveau 1 (rez-de-jardin) :**

- 1 salle d’activités (43 m2) pour les 6/11 ans ;

- 1 salle de jeux (114 m2) pour les 3/6 ans ;

- 1 salle de sieste et activités calmes (26 m2 ) ;

- des sanitaires (5 WC et 1 lavabo)

- une terrasse extérieure en bois, un espace goudronné et un local rangement.

**Au niveau 0 (rez-de-chaussée) :**

- des salles multi activités (>300 m2) (multimédia, espace scénique, salles annexes, vestiaires, loge/coulisses, régie, office de réception des repas et des locaux induits…).

L’Accueil de loisirs se tient principalement dans les locaux situés en rez-de-jardin du centre socioculturel ROZ AVEL, dans les 2 salles de l’accueil périscolaire, la salle d’aide aux devoirs et la terrasse extérieure.

La salle d’activités calmes est la plus appropriée pour l’aménagement et l’organisation de la sieste des petits (16 lits).

Des salles multi-activités (>300 m2), situées au rez-de-chaussée peuvent être également utilisées selon la nature de l’activité (motricité, spectacle, théâtre, audiovisuel...).

La commune a mis à notre disposition un terrain situé au croisement des rues de Ty Mean et du Libenter proche de l’ALSH, afin que nous puissions réaliser un petit jardin (potager et plantations diverses).

Le déjeuner s’effectue au restaurant scolaire situé à quelques pas de l’accueil de loisirs. Suivant les recommandations de la PMI, le goûter est pris dans les salles de l’accueil de loisirs.

La bibliothèque communale, située dans le centre socioculturel ROZ AVEL peut être également accessible aux enfants de l’accueil de loisirs.

Un terrain multisport situé à proximité de l’Accueil de loisirs est accessible toute l’année.

**Les capacités d’accueil**:

Conformément aux agréments délivrés par les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), l’Accueil de loisirs peut recevoir **40** **enfants : 24 enfants de moins de 6 ans et 16 enfants de 6 à 11 ans.**

Les modalités d’inscription, les conditions d’accueil et le fonctionnement de la structure sont précisés dans un règlement (cf Annexes). Depuis le 1er octobre 2018, un portail familles permet d’inscrire les enfants à tous les services Enfance - Jeunesse.

**L’équipe d’animation**

L’équipe se compose de 2 animateurs (temps non complet) et d’un directeur (temps complet) diplômés les mercredis scolaires. Compte tenu du nombre d’enfants accueilli certains jours, il est nécessaire de renforcer l’équipe. Ainsi, pendant les vacances scolaires, nous avons besoin du renfort de deux ou trois animateurs supplémentairespour participer à l’organisation et au bon fonctionnement de l’ALSH.

Elle travaille en étroite collaboration avec le personnel de la garderie périscolaire, les agents territoriaux des écoles maternelles, les équipes enseignantes ainsi que les agents chargés de la restauration et du nettoyage des locaux

**Les horaires**

L’ALSH est **ouvert tous les mercredis, sauf jours fériés et périodes de fermeture**. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en journée à partir de9h00 jusqu’à 17h00 ou en demi-journée (matin, après-midi) avec ou sans repas.

L’ALSH est **ouvert** **durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi sauf jours fériés et périodes de fermeture**. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en journée à partir de9h00 jusqu’à 17h00.

Un service de garderie assure les temps d’accueil de **7h15 à 9h00** et de **17h00 à 19h00,** tousles jours d’ouverture de l’Accueil de loisirs.

L’ALSH sera **fermé du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre 2018 inclus et du lundi 5 au vendredi 9 août 2019**

**Une journée type à l’Accueil de loisirs:**

**7h15 – 9h00 :** Accueil des enfants (jeux libres, jeux de société, coloriage, modelage…) et des parents

**9h30 – 10h00 :** Rassemblement et moment d’échanges avec les enfants (la réunion d’enfants) - présentation des activités de la journée

**10h00 – 11H45 :** Activités (« plan mercredi », manuelles, de plein air, artistiques, culturelles…)

**12h00 – 13h00 :** Déjeuner

**13h30 – 15h00 :** Sieste pour les plus jeunes (réveil échelonné), temps “calme” pour les plus grands et activités libres

**15h00 – 16h30 :** Activités (« plan mercredi », manuelles, de plein air, artistiques, culturelles, jeux libres…)

**16h00 – 16h30 :** Goûter

**17h00 – 19h00 :** Accueil des parents, (jeux de société, coloriage, modelage, ballons…)

**les repas**

Les repas sont servis dans le restaurant scolaire. Une collation le matin, et un goûter sont également proposés dans les locaux de l’ALSH.

En cas d’allergie alimentaire ou de maladie chronique, un projet d’accueil individualisé (PAI) accompagné si besoin est, d’un protocole d’intervention d’urgence, peut être mis en place en lien avec le directeur de l’école que l’enfant fréquente et la médecine scolaire.

**Le budget**

Un budget prévisionnel 2019 sera présenté en début d’année. Il est établi pour une fréquentation moyenne de 25 enfants / jour d’ouverture.

1. **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

La prise en compte des besoins de l’enfant et de ses rythmes de vie est essentielle dans l’organisation des temps de vie quotidienne, comme dans les activités. Aussi, veiller à ce que notre fonctionnement réponde aux conditions nécessaires pour le bien-être des personnes est une préoccupation constante de l’équipe pédagogique.

Les objectifs sont en accord avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Il est essentiel que chaque animateur s’approprie ces objectifs. Ce projet doit être la base de toutes nos actions d’animation et doit permettre d’agir en cohérence.

Plusieurs objectifs seront visés :

**a)- Aider l’enfant à se construire une identité**

**b)- L’individu au sein d’un groupe, la socialisation**

**c)- Développer l’autonomie chez l’enfant**

**d)- Initier à la citoyenneté, développer l’esprit critique (valeur fondamentale et forte de toute citoyenneté)**

**e)- Accompagner l’enfant vers les notions de liberté, de responsabilité, de créativité…**

Ces objectifs généraux nécessitent quelques pré-requis essentiels :

## *- Créer un environnement chaleureux*

Afin de pouvoir développer notre rôle éducatif, il est essentiel de construire un espace sécurisé, de créer une atmosphère chaleureuse, pour permettre à l’enfant d’évoluer en toute confiance. Il doit pouvoir investir cet espace, le décorer, l’aménager, bénéficier de lieux bien à lui, dotés d’un matériel adapté à son âge et à ses besoins.

Nous mettons en place des rituels pour permettre à l’enfant de se construire des repères dans le temps et dans l’espace (conte ou chansons au goûter par exemple pour les plus petits,…)

### - *Respecter l’individu et le rythme de chacun*

L’adulte doit se montrer particulièrement attentif aux besoins différents de chaque enfant (gérer la fatigue, l’énervement, les besoins affectifs), être disponible et à l’écoute.

Le décloisonnement (au cours de certaines activités ponctuelles) permet aux enfants d’évoluer à leur rythme et non en fonction de leur âge. Il est important que l’équipe d’animation propose des activités variées de façon à répondre le plus largement possible aux besoins et envies des enfants.

Les sécurités physique, affective et morale doivent être assurées ; l’équipe d’animation veille à ce que dans chaque activité proposée, le confort de chaque individu soit pris en compte : respect des habitudes alimentaires, des affaires personnelles…

***- L’activité en Accueil de loisirs***

Les activités de loisirs doivent être l’occasion pour l’individu, comme le collectif, d’exprimer des points de vue et d’être acteur, d’une vie locale ou plus simplement, de leurs propres vies

Il est absolument nécessaire de connaître le public qui fréquente la structure afin d’adapter le fonctionnement et de proposer des activités qui s’inscrivent dans le respect de chaque mode de vie.

Tenir compte du lieu, de la population, des particularités des personnes sont autant de facteurs qui supposent une méthodologie différente.

Au cours d’une journée d’accueil de loisirs, l’enfant sera invité à participer à plusieurs activités proposées par l’équipe d’animation. Il doit avoir également la possibilité de s’isoler, de ne pas toujours subir le poids de la collectivité ou la présence de l’animateur, de faire son activité seul, de jouer librement.

À la rentrée scolaire 2018-2019, la Réforme des rythmes éducatifs (RRE) mise en place depuis la rentrée 2014/2015 est abandonnée. Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour l’ensemble des élèves scolarisés dans les 2 écoles de la commune.

Cette année, la commune de Saint-Pabu souhaite s’inscrire, avec le renouvellement du PEDT en 2019, dans le Plan mercredi, proposé par Monsieur jean-Michel Blanquer, ministre de l’Éducation nationale (cf Plan mercredi 5.)

1. **Aider l’enfant à se construire une identité**

*Se découvrir par ses propres choix***;** l’animateur accompagne l’enfant vers des nouveautés pour l’aider à définir ses choix et déterminer ses goûts.

*Se respecter ;* il est indispensablede ne pas laisser un enfant se dévaloriser aux yeux des autres, se ridiculiser pour se faire accepter. Le rôle de l’équipe d’encadrement est de veiller à la bonne intégration de chaque enfant au sein du groupe (moment de discussions, espaces de jeux…).

*Découvrir et apprivoiser son corps* ; certaines activités corporelles (activités de motricité, sportives, artistiques…) favorisent la découverte et la connaissance du corps. Les enfants habitent un corps en perpétuelle transformation, qui peut se révéler être encombrant mais dont il faut néanmoins apprendre à maîtriser les capacités.

*Découvrir sa culture, son patrimoine* ; L’enfant se construit à partir de son héritage culturel, de son patrimoine. Il est donc nécessaire qu’il ait connaissance de sa propre culture tant familiale (sa place, ses origines, son histoire), que celle du monde qui l’entoure. La découverte de celui-ci se fait par plusieurs biais : la langue (poésie, théâtre, conte…), les arts (peinture, sculpture, gastronomie…), la mode vestimentaire, les codes culturels…

1. **L’individu au sein d’un groupe, la socialisation**

Les contraintes inhérentes au fonctionnement du collectif sont importantes dans un Accueil de loisirs. Cependant, prendre en compte chaque individu avec ses caractéristiques propres, ses besoins et envies, doit être une priorité pour l’équipe d’animation.

Les activités proposées et le fonctionnement de la structure prennent en compte les capacités et particularités du public accueilli comme celles du personnel d’encadrement. Les locaux permettent notamment l’accueil de personnes à mobilité réduite.

*Vers la socialisation*; Se socialiser c’est comprendre qu’il y a des autres. C’est accepter de vivre avec eux, avec leurs différences, en respectant des règles de vie de collectivité. L’apprentissage de la vie collective ne se fait pas au détriment de l’individualité pour autant.

*L’environnement*: Les projets d’animation sont autant de moyens utilisés par l’équipe pédagogique pour favoriser les rencontres entre l’enfant et les différents milieux qui l’entourent. Il est intéressant de l’aider à en développer sa connaissance.

*L’ouverture au dialogue ;* L’adulte doit être disponible pour répondre aux interrogations de l’enfant, sans tabous, avec une expression et un vocabulaire adaptés. Des moments d’échanges, de débats, de discussions sont autant d’occasion pour permettre à l’enfant d’émettre un avis, de s’exprimer au sein d’un groupe, autour de questions internes à l’Accueil de loisirs, ou bien sur des sujets d’actualité. L’adulte, toujours garant de l’intégrité des personnes et du respect de chacun, sera vigilant et proscrira toutes formes de vulgarités, de propos racistes ou sexistes.

*Le jeu ;* C’est par le jeu notamment que l’individu peu se confronter à lui-même mais aussi se mesurer à l’autre. A cette fin, des grands jeux seront proposés régulièrement. Une attention toute particulière sera portée à la non mise en difficulté des personnes ; pas d’apprentissage par l’échec. La découverte de jeux « non compétitifs » sera encouragée.

1. **Développer l’autonomie chez l’enfant**

L’organisation de différents pôles et temps d’activité permet de ne pas figer le choix de l’enfant sur toute la durée de l’accueil et contribue à ce qu’il participe, au rythme de ses envies, à plusieurs animations.

*Les activités ;* Il est important de travailler à l’originalité des supports (le choix du matériel, du lieu, formats, mobiliers..) mis à disposition des enfants afin d’éviter l’omniprésence de l’animateur. En dispensant quelques consignes simples, peu nombreuses, l’adulte, tout en restant vigilant, permet à l’enfant d’évoluer seul et en toute sécurité.

Pour exemple, si l’on s’attache au temps du repas, contribuer à ce qu’un enfant d’âge maternel puisse couper seul ses aliments est déjà une forme d’apprentissage de l’autonomie.

*L’aménagement du temps ;* Répondant aux besoins de l’enfant, si l’adulte doit proposer et imposer à certains moments, il doit aussi le laisser libre de ne rien faire ou de faire autre chose. Bien sûr, cette préoccupation n‘est pas sans poser quelques difficultés d’organisation à l’équipe d’animation.

*La réunion d’enfants*; Elle rassemble l’équipe d’animation et le groupe d’enfant afin de présenter et d’organiser le déroulement de la journée. L’enfant peut faire son choix, proposer lui-même des idées d’activités. Moment d’échange, de bilan, de régulation, il est important pour l’animateur de favoriser la prise de parole (climat de confiance instauré) et de la faire respecter.

1. **Initier à la citoyenneté, développer l’esprit critique (valeur fondamentale et forte de toute citoyenneté)**

*Des règles ;* Nous devons aider l’enfant à prendre conscience qu’il existe des règles à respecter propres aux différents lieux et institutions qu’il peut fréquenter (maison, école, Accueil de loisirs, Mairie…).

En discuter pour les comprendre et parfois en élaborer ensemble, s’avère bien plus intéressant que de lui tenir pour seule réponse “c’es*t comme ça et pas autrement*”  à sa question “*pourquoi on ne peut pas faire ça ?”.*

Aussi, par la mise en place d’*une pédagogie de projets*, notre souhait est de développer des pratiques d’animation citoyennes, facilitant l’implication des enfants. Le but étant de multiplier les activités de découverte de la société contemporaine (aspects culturels, économiques, sociaux, sportifs).

Il s’agit de participer à la formation sociale de l’enfant en l’aidant à grandir et à exercer son esprit critique et ses capacités de discernement.

1. **Accompagner l’enfant vers les notions de liberté, de responsabilité, de créativité…**

*Les choix :* L’enfant peut choisir de participer ou non à une activité, il peut dire non à un autre enfant ou bien à un adulte. Outre certaines règles non négociables, il convient de définir précisément quels sont les choix que l’enfant pourra effectuer. Attention à l’illusion du choix que l’adulte peut proposer parfois.

*L’expression ;* Des outils et techniques seront présentés à l’enfant pour favoriser toutes formes d’expression. C’est aussi en diversifiant les supports qu’on développera la créativité.

Seul ou bien entre pairs, l’enfant sera encouragé et accompagné par l’équipe d’animation dans la réalisation de ses activités et projets de loisirs.

1. **LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Conformément au règlement et aux conditions d’accueil, les modalités de fonctionnement sont adaptées aux contraintes locales et tiennent compte des moyens mis à disposition par l’Organisateur.

Avec une vingtaine d’enfants, les deux encadrants (1 directeur et 1 animateur) sont chacun référent d’un groupe d’enfants, l’un du groupe d’enfants 3/6 ans et l’autre, des enfants 6/11ans.

**a) Le rôle de l’équipe pédagogique**

**Le directeur** organise et coordonne l’accueil des enfants de l’Accueil de loisirs dont il a la responsabilité. Il pilote l’équipe d’animateurs et conçoit le projet pédagogique de la structure.

Ses activités principales :

- Conception et mise en place du projet pédagogique

- Application de la réglementation en vigueur

- Gestion des moyens

- Encadrement et formation de l’équipe d’animation

- Gestion de l’équipement

- Communication et relais auprès des familles

- Développement de partenariats

* **Les animateurs,** placés sous l’autorité du directeur de l’Accueil de loisirs, encadrent les groupes d’enfants. Ils conçoivent, proposent et mettent en œuvre des activités d’animation et de loisirs en cohérence avec le projet pédagogique de la structure.

Leurs activités principales (cf Annexes, Fiche de poste et Consignes) :

* Animation et encadrement d’un groupe d’enfants
* Mise en place d’activités socioculturelles
* Application et contrôle des règles de sécurité
* Communication et accueil
* Travail en partenariat

**b) Des règles de vie**

*Sécurité :* Veiller au respect des normes de sécurité pendant le déroulement des activités comme durant les temps “libres”.

*Hygiène :* L’Accueil de loisirs doit être pour les enfants un lieu d’apprentissage des règles d’hygiène (ex : lavage des mains avant et après repas, activités,…)

*Travail en équipe*: Une poursuite d’objectifs pédagogiques communs impose un minimum de cohésion au sein de l’équipe. De la concertation et de la communication entre les animateurs dépend la cohérence de fonctionnement.

*Pauses*: Le personnel est présent auprès des enfants à tous les moments de la journée. L’animateur bénéficie de ¾ heures de pause répartis en plusieurs temps dans sa journée; il n’est pas autorisé à quitter l’Accueil de loisirs.

*Visites :* Pour des raisons de sécurité, toute personne extérieure ou n’étant pas en service effectif au sein de l’Accueil de loisirs ne peut accéder, sauf exception, à l’équipement.

*Vie quotidienne :* Un moment essentiel de la vie quotidienne se situe à l’arrivée de l’enfant, quand il s’apprête à quitter ses parents ; ce moment requiert une attention toute particulière de l’équipe pédagogique :

L’enfant a besoin d’être reconnu (l’appeler par son prénom), d’être rassuré (lui parler), de se repérer (lui montrer les lieux). L’animateur peut lui lire une histoire, l’écouter, lui proposer des ateliers (dessin, pâte à modeler, lectures, legos, ou bien libre de faire ce qu’il veut).

*Les parents :* L’équipe pédagogique est en lien direct avec les familles. Il est primordial d’instaurer un climat de confiance et d’écoute avec eux. Les temps d’accueil (7h15-9h30 et 17h00-19h00), sont des moments privilégiés de communication (informations concernant leurs enfants et leurs journées).

*La restauration :* Le déjeuner est également un temps important, ce doit être un moment de détente, de partage. L’animateur encourage l’enfant à goûter les aliments mais il n’insiste pas en cas de refus.

Il faut veiller à l’hygiène et s’assurer de la bonne tenue des personnes pendant tout le repas.

Comme pour la restauration scolaire, l’enfant est invité à participer aux différentes tâches : chercher du pain, de l’eau, débarrasser les couverts et assiettes en bout de table, réunir les déchets dans un saladier…

Les agents techniques de la collectivité réchauffent les plats et sont chargés de la distribution, L’équipe d’animation se répartit pour manger à table avec les enfants et participe activement à tous les temps du repas.

**c) Organisation générale (réunions, préparations, bilans…)**

Pour assurer un bon fonctionnement de la structure de loisirs, une bonne organisation de l’équipe d’encadrement est indispensable.

Aussi, afin de mener à bien le projet pédagogique, des consignes générales et précises sont données au personnel d’animation. Elles seront rappelées si besoin.

Au cours de l’année, des temps d’échanges (régulation) et des réunions sont programmés afin d’évaluer régulièrement les actions menées, de réorienter si nécessaire nos choix et adapter notre fonctionnement.

Par ailleurs, des évaluations régulières, individuelles permettront de mesurer et de valider la qualité du travail et d’envisager des actions de formation le cas échéant.

Des temps de réunion, de préparation, de bilan sont programmés avant et après les périodes d’ouverture:

* Réunion de préparation et d’élaboration des projets d’activités
* Réunions pédagogiques avec synthèse et réflexion sur le comportement des enfants et des relations entre l’équipe d’animation et les enfants
* Réunion de bilan, pour faire le point sur la cohérence entre les activités proposées et le projet pédagogique
* Réunion de préparation d’une journée particulière, grands jeux…

**d) Plannings et objectifs des activités**

Toujours en concertation, l’équipe d’animation proposera des activités variées, adaptées à l’âge et aux besoins des enfants.

Des animations d’une durée très courte (15/20 minutes) seront privilégiées pour les enfants les plus jeunes dont l’attention ne peut se porter longtemps.

Afin d’éviter la seule proposition d’activités de “consommation” au jour le jour, des plannings d’activités (vacances scolaires) seront réalisés. Ces plannings seront bien plus un outil de travail pour l’animateur qu’un moyen de communication aux familles. En effet, ces documents sont amenés à être modifiés, revus et corrigés (contraintes multiples).

L’activité est un support permettant d’atteindre les objectifs éducatifs, elle n’est pas une fin en soi. L’accent sera mis sur les activités de découverte ; l’Accueil de loisirs ne peut être considéré comme un lieu d’apprentissage technique ou compétitif (usine/productivité ou club sportif).

**e) Les activités accessoires, « les mini-camps »**

Des « mini-camps » sont organisés depuis l’été 2015. L’implantation de ceux-ci varie selon les années (camping des Abers situé à SAINT-PABU, camping Kerurus à PlLOUNEOUR-TREZ…)

Une nuit sous tente est proposée aux enfants âgés de 4/6 ans, trois à quatre nuits pour les 7/11 ans.

L’équipe d’animation est composée de deux ou trois animateurs, personnel communal, qui assure la direction de ces mini séjours. Elle élabore un projet d’animation propre à ces activités accessoires de l’ALSH.

Outre les temps de vie quotidienne qui sont des moments privilégiés pour ces jeunes enfants (premier camping pour la plupart) les animations proposées sont orientées vers la découverte du littoral (bord de mer, flore et faune locales).

Pour l’été 2019, l’équipe d’animation envisage de proposer des séjours pour les 4/6 ans et 7/11 ans

**5. Le Plan Mercredi**

**Le "Plan mercredi"** de Jean-Michel Blanquer

Source informations :

<http://www.education.gouv.fr/cid131930/plan-mercredi.html?gclid=Cj0KCQjw1NzZBRCoARIsAIaMwuuL7KwsBu9Cy5tK-aw9e726RqMJH8qypqVEgdK4tATLJ7bUm8bEM2UaAv91EALw_wcB&gclsrc=aw.ds>

Jean-Michel Blanquer, ministre de l’Éducation nationale, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Laura Flessel, ministre des Sports, ont présenté le Plan mercredi, le mercredi 20 juin 2018. Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d’offrir au plus grand nombre d’enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L’État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d’épanouissement pour l’enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

**De la maternelle au CM2**

Concrètement, le "plan mercredi" peut être adopté par les communes qui le souhaitent, qu'elles aient choisi, ou pas, de revenir à la semaine d'école de quatre jours. Les enfants pouvant en bénéficier sont ceux scolarisés de la maternelle au CM2, à partir de la rentrée prochaine. **Les mercredis concernés sont ceux de l'année scolaire**, **hors vacances.**

**Côté financement**, le plan mercredi se traduit par une hausse de la contribution de la Caisse des allocations familiales (Caf) à **un euro par heure et par enfant, contre 54 centimes actuellement.**

Pour intégrer ce plan, labellisé, les communes devront, avec l'appui de l'État, **respecter une charte de qualité** qui requiert la nécessité de "veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires", "assurer l'inclusion de tous les enfants", en particulier ceux en situation de handicap, "inscrire les activités périscolaires sur le territoire" et "proposer des activités riches et variées ».

**Bibliothèques, musées, conservatoires et sites naturels**

"L'ensemble des services de l'État vont se mettre au service des collectivités", a insisté Jean-Michel Blanquer. Le plan "fédère tous les acteurs": associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, fermes pédagogiques etc.). **Les activités proposées peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.** ». La mise en place et la bonne coordination" du "plan mercredi" sont assurées par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal, qui peuvent s'appuyer sur un site dédié.

**Introduction**

*Une meilleure cohérence entre temps scolaire et temps périscolaire*

Pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d’activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignements.

Le Plan mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.

**À la rentrée 2018, le Plan mercredi va soutenir le développement d’accueils de loisirs de qualité.**

Conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

*Une nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux*

* Le Plan mercredi est le cadre idéal d’un partenariat renouvelé entre les collectivités territoriales et les services de l’État pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire.
* La mise en oeuvre du Plan mercredi relève des initiatives locales que l’État accompagne.
* Une collectivité qui choisit de s’engager dans la dynamique du Plan mercredi sera accompagnée dans l’organisation des activités périscolaires diversifiées de grande qualité.
* Le cadre juridique, sécurisé, relève du Code de l’action sociale et des familles, notamment avec le contrôle de l’honorabilité des intervenants.
* Une charte qualité Plan mercredi organise l’accueil du mercredi autour de quatre axes :  
  - veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;  
  - assurer l’inclusion et l’accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l’accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;  
  - inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;  
  - proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Le Plan mercredi procède d’un effort conjoint de l’État, des organismes sociaux et du secteur associatif pour accompagner les collectivités volontaires.

**Les acteurs**

**L'essentiel**

La commune ou l’établissement public de coopération intercommunale (EPCI) assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi.

Cette collectivité locale est accompagnée par les services déconcentrés de l’État pour élaborer son projet éducatif territorial labellisé Plan mercredi, établi sur la base d’une charte de qualité.  
La commune s’appuie aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire.

*La collectivité territoriale au cœur du projet*

La collectivité :

* définit une nouvelle génération de projet éducatif territorial, en complémentarité avec le temps scolaire ;
* propose des activités de grande qualité, pleinement inscrites dans son territoire ;
* assure la bonne coordination du projet d’accueil du mercredi ;
* veille, dans la mesure du possible, à la stabilité de l’équipe d’animation le mercredi et sur l’ensemble des temps de loisirs périscolaires.

**Les partenaires de la collectivité**

*Les acteurs institutionnels*

Les collectivités territoriales s’appuient sur l’expertise des services déconcentrés de l’État dans l’élaboration des Plans mercredi :

* direction des services départementaux de l’éducation nationale (DSDEN) ;
* direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
* direction régionale des affaires culturelles.

Le Plan mercredi peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existant dans le domaine culturel (contrat local d’éducation artistique (Clea), projet territorial d’éducation artistique (PTEA), contrat territoire lecture (CTL) et les parcours de découverte multi-activités.

*Les acteurs associatifs et les opérateurs*

Cet accompagnement est complété par le travail de partenariat notamment avec :

* les acteurs culturels (grands opérateurs, écoles de musique, musées, bibliothèques, théâtres, associations, etc.) ;
* les principales fédérations d’éducation populaire ;
* les associations sportives ;
* les sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques).

**Signature et labellisation**

Un Plan mercredi est formalisé par la signature conjointe d’une convention entre :

* le maire ou le président de l’EPCI ;
* le préfet de département ;
* le directeur académique des services de l’éducation nationale ;
* le directeur de la Caf et, le cas échéant, le directeur de la MSA.

Les autres partenaires engagés dans le Plan mercredi, en particulier d’autres collectivités territoriales et des associations, peuvent être signataires.

**Des leviers réglementaires, financiers et pédagogiques**

**L'essentiel**

La possibilité d’intégrer les clubs sportifs, les associations et les acteurs culturels locaux à la mise en oeuvre du projet par la reconnaissance de la compétence de leur encadrement est renforcée.  
Pour les collectivités signataires d’un Plan mercredi, le soutien de la Caisse nationale d’allocations familiales (Cnaf) est doublé.  
Dès le mois de juillet 2018, le site planmercredi.education.gouv.fr vient en appui aux collectivités qui souhaitent mettre en place un Plan mercredi avec des informations pratiques, des conseils méthodologiques et des ressources pédagogiques.

*Un environnement réglementaire adapté*

Le projet du gouvernement s’articule autour de deux axes :

* un environnement réglementaire facilitateur avec un périmètre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires clarifié ;
* un taux d’encadrement adapté pour les accueils périscolaires.

**Les intervenants extérieurs ponctuels (entraîneur de club sportif, professeur du conservatoire, etc.) pourraient désormais être pris en compte dans le calcul du taux d’encadrement des accueils de loisirs périscolaires**. Cela permettrait une plus grande ouverture des accueils de loisirs sur leur environnement culturel et sportif, et donc, de proposer aux enfants des activités plus riches le mercredi.

*Un soutien accru aux collectivités*

**La Cnaf finance les dépenses liées à l’accueil des enfants hors temps scolaire**.  
La prestation de service ordinaire perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d’un Plan mercredi sera doublée (1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € par heure actuellement).

L’État intègre le Plan mercredi aux conventions pluriannuelles d’objectifs qui le lient aux fédérations d’éducation populaire et aux associations partenaires de l’École.

*Un site pour accompagner la mise en œuvre du Plan mercredi*

Accessible dès la mi-juillet 2018, le site planmercredi.education.gouv.fr sera dédié aux collectivités souhaitant s’engager dans la mise en oeuvre d’un Plan mercredi.

Celles-ci y trouveront :

* un rappel du cadre juridique ;
* un récapitulatif des aides financières ;
* des informations pratiques sur la mise en place d’un Plan mercredi ;
* près de 100 fiches pédagogiques conçues en partenariat avec les associations d’éducation populaire ;
* les coordonnées des partenaires nationaux et locaux du Plan mercredi.

**Plan mercredi : la charte de qualité**

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

*Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en oeuvre les mercredis*

* Le projet de l’accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L’élaboration d’un seul projet pour l’ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
* Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
* La collectivité assure la bonne coordination du projet de l’accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l’équipe le mercredi ainsi que sur l’ensemble des temps de loisirs périscolaires.

*Dans les projets périscolaires mis en oeuvre les mercredis seront recherchés :*

**La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l’enfant**

* Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d’école et du projet pédagogique de l’accueil de loisirs.
* Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
* Collaboration équipe enseignante/équipe d’animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l’année au conseil d’école, présentation du projet d’école à l’équipe d’animation.
* Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d’utilisation et d’occupation.
* Intégration de l’équipe d’animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

**L’accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

* Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l’encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
* Développement de la mixité sociale.
* Gratuité ou tarification progressive.
* Mise en place d’une politique d’information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l’accueil, tarification, règlement intérieur, programme d’activités et des sorties).

**Mise en valeur de la richesse des territoires**

* Découverte du territoire, des institutions, de l’environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l’organisation de sorties.
* Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d’éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
* Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
* Rôle pivot de l’accueil dans l’organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d’autres structures socioculturelles et sportives.

**Le développement d’activités éducatives de qualité**

* Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
* Les activités sont au service du projet et s’inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l’enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
* La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l’enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
* Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l’activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l’accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l’honorabilité de tous les intervenants ainsi qu’un contrôle régulier de l’accueil par les agents de l’État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l’accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d’une convention entre le maire ou le président de l’établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département et le directeur académique des services de l’éducation nationale (Dasen). Ce cadre contractuel permet l’évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l’État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n’honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l’examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l’État et les Caf tiendront compte de l’antériorité de la collectivité en matière d’organisation d’accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d’isolement et d’enclavement notamment) pour adapter le niveau d’exigence à la situation locale. Dans une logique d’accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : "atteint/partiellement atteint/non atteint". Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet.**Il ne s’agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d’emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

Organisation générale des temps scolaire et périscolaire à Saint-Pabu

L’organisation du temps scolaire (OTS) des deux écoles primaires de la commune de Saint-Pabu est depuis la rentrée 2018-2019 sur quatre jours. Le PEdT élaboré sur une OTS comprenant cinq matinées, depuis quatre ans (TAP à l’école de l’Aber Benoît), est devenu caduc, il convient donc de le renouveler.

**Un nouveau PEdT à définir : méthode de mise en œuvre**

**1ère étape : Concertation et diagnostic**

* Réunion d’un comité de pilotage avec les acteurs locaux pour présenter les orientations du nouveau PEdT incluant le Plan mercredi.

**2ème étape : Élaboration du projet**

* Rédaction d’un nouveau projet adapté collectivement à la nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire (notamment en prévoyant un programme d’activités éducatives le mercredi dans le cadre d’un accueil collectif de mineurs (ACM - ALSH) répondant à la charte qualité « Plan mercredi ».

**3ème étape : Formalisation du projet**

- Échanges avec les services de l’État en vue de présenter le nouveau PEdT incluant l’accueil de loisirs périscolaire du mercredi et signature de la convention « Plan mercredi » valant engagement de respecter la charte qualité.

**4ème étape : Valorisation du projet**

- Après la signature des conventions, obtention du label Plan mercredi et diffusion du Plan mercredi et information de tous les membres de communauté éducative.

**Les mercredis scolaires de l’ALSH : un temps périscolaire**

Conformément à la charte qualité du Plan mercredi et aux objectifs fixés dans le cadre du nouveau PEdT, l’ALSH du mercredi est, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, déclaré auprès des services de la DDCS en temps d’accueil périscolaire. Le temps extrascolaire désignant désormais les seules périodes de vacances scolaires.

| ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE / PERISCOLAIRE Ecole de l’Aber Benoît 2018 - 2019 | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE | 7h00 -8h45 | 7h00 -8h45 | 7h15 – 9h00 | 7h00 -8h45 | 7h00 -8h45 |
| ENSEIGNEMENT | 8h50 - 11h50 | 8h50 - 11h50 | ALSH  9h00 - 17h00 | 8h50 - 11h50 | 8h50 - 11h50 |
| PAUSE MÉRIDIENNE | 11h50 - 13h30 | 11h50 - 13h30 | 11h50 - 13h30 | 11h50 - 13h30 |
| ENSEIGNEMENT | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE | 16h45 – 19h00 | 16h45 – 19h00 | 17h00 – 19h00 | 16h45 – 19h00 | 16h45 – 19h00 |

| ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE / PERISCOLAIRE Ecole Saint Martin 2018 - 2019 | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE | 7h00 -8h45 | 7h00 -8h45 | 7h15 – 9h00 | 7h00 -8h45 | 7h00 -8h45 |
| ENSEIGNEMENT | 9h00 - 12h00 | 9h00 - 12h00 | ALSH  9h00 - 17h00 | 9h00 - 12h00 | 9h00 - 12h00 |
| PAUSE MÉRIDIENNE | 12h00 - 13h30 | 12h00 - 13h30 | 12h00 - 13h30 | 12h00 - 13h30 |
| ENSEIGNEMENT | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE | 16h45 – 19h00 | 16h45 – 19h00 | 17h00 – 19h00 | 16h45 – 19h00 | 16h45 – 19h00 |

**Quatre journées d’amplitude horaire identique** de 6 heures, soit 24 heures de classe par semaine (36 semaines).

**Quatre matinées de 3 heures**, avec du temps scolaire de 8h50 à 11h50 pour l’école de l’Aber Benoît et de 9h00 à 12h00 pour l’école Saint Martin

**Quatre après-midis de 3 heures,** avec du temps scolaire de 13h30 à 16h30 pour les deux écoles.

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** sont dispensées durant la pause méridienne (les lundis et les jeudis de 12h à 13h30 pour les CE et CM, et de 12h45 à 13h15 pour les MS à CP)), avec dérogation, pour l’école de l’Aber Benoît.

Pour l’école Saint Martin, durant le temps périscolaire en fin d’après-midi (de 16h45 à 17h15).

**La typologie des activités « Plan mercredi » proposées à Saint-Pabu**

Les activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » s’inscrivent dans trois thèmes principaux : culture, nature, sport. Elles s’étendent le plus souvent sur plusieurs séances. « ***Des activités ouvertes sur les autres temps de l’enfant et sur son territoire ».*** *D*es cycles d’activités permettant aux enfants de mobiliser de manière ludique les connaissances acquises pendant les enseignements.

**LES THÉMATIQUES :**

**1- CULTURE** (artistique, civique et numérique)

2- **NATURE** (je découvre le milieu naturel, je deviens éco citoyen)

**3- SPORT** (activités motrices de découverte proposées par tranche d’âge)

**1- la culture artistique**

La journée du mercredi offre un temps long et régulier qui facilite la découverte des œuvres dans les lieux dédiés (musées, conservatoires, bibliothèque, etc.). Le plan mercredi doit également permettre aux enfants de rencontrer des artistes dans la structure de loisirs ou à l’extérieur (résidence d’artistes notamment). Il est souhaitable que ces partenariats débouchent sur la réalisation d’œuvres collectives ou individuelles qui peuvent faire l’objet de présentations aux familles (expositions, spectacles, ouvrages, etc.)

**Objectifs**

- développer le goût pour les pratiques artistiques  
- découvrir différentes formes d’expression artistique  
- développer la créativité  
- vivre et exprimer des émotions, formuler des choix  
- rencontrer l’autre  
- faire société  
- valoriser des expressions

**2- la nature**

La découverte de l’environnement permet aux enfants de se familiariser avec leur milieu et d’apprendre à agir pour le maîtriser et le rendre habitable. Les activités en pleine nature permettent de mener des projets en commun et de développer ses capacités physiques. La proximité avec la nature permet aussi aux enfants d’être sensibilisés aux enjeux de préservation de l’environnement.

**3- le sport**

L’activité physique contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. En leur permettant de prendre conscience de leur corps, l’activité physique  favorise la confiance  en soi.

Le sport permet aux enfants de prendre conscience de l’importance des règles. Il contribue à la socialisation et au respect d’autrui.

**Articulation des activités du mercredi scolaire à l’ALSH**

Les activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » s’étendent sur plusieurs séances, le matin ou l’après-midi, d’une durée variable selon l’activité, mais d’autres temps d’animation sont proposés aux enfants tout au long de la journée. L’enfant est libre de participer aux activités ; L‘équipe d’animation respectera ses choix et tiendra compte de ses besoins (cf 4- Modalités de fonctionnement page 11).

Chaque activité inscrite dans le Plan mercredi sera encadrée par au moins un animateur communal. Celui-ci veillera au bon déroulement des séances et sera plus particulièrement chargé de l’encadrement du groupe d’enfants.

**Information et communication du Plan mercredi**

Un planning des activités « Plan mercredi » sera diffusé via le site internet de la commune et affiché dans les différents lieux fréquentés par les enfants et familles de Saint-Pabu (écoles, Mairie, Espace Roz Avel, …).

**Évaluation et suivi du Plan mercredi**

Des évaluations quantitatives et qualitatives seront réalisées régulièrement afin de mesurer la pertinence du Plan mercredi mis en place à Saint-Pabu, en lien avec le nouveau PEdT, le respect de la charte qualité et les orientations générales définies par le COPIL.

**CULTURE**

**ARTS DE LA MUSIQUE**

**RECYCLE EN MUSIQUE**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE / Monsieur Jean-Baptiste MORA

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Art musical et environnement

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle vise à sensibiliser les enfants aux vertus du développement durable en leur proposant d’utiliser le recyclage pour fabriquer des instruments de musique et développer leur sensibilité musicale.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE :** 6 séances (moyenne de 45 mn) + représentations

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

à partir de 6 ans (moyens élémentaires)

6 enfants minimum et 12 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Visiter une école de musique

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** La musique autour de nous

**Séance 2 :** Visite d’une école de musique (Lannilis ou Ploudalmézeau)

**Séance 3 :** Un ukulélé en carton

**Séance 4 :** Les percussions avec Monsieur Jean-Baptiste MORA

**Séance 5 :** Préparation d’un spectacle avec les instruments fabriqués

**Séance 6 :** Représentation (kermesses des écoles)

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)**

L’enfant tient compte des contraintes des matériaux et des processus de production en respectant l'environnement. Il mobilise son imagination et sa créativité au service d'un projet personnel et collectif. Il développe son jugement, son goût, sa sensibilité, ses émotions esthétiques.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 03 avril, 24 avril, 15 mai, 22 mai, 29 mai, 5 juin 2019 (+ kermesses)

**CULTURE**

**ARTS AUDIOVISUELS**

**CINÉMA : LE COURT MÉTRAGE**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Cinéma

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

L’objectif de ce cycle est d’offrir aux enfants l’occasion de découvrir le monde du cinéma dans un maximum de ses aspects, via la réalisation d’un court métrage. Une palette d’activités très variée sera donc proposée aux enfants : comédie, jeu d’acteur, création d’un scénario, tournage, etc.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

8 séances (moyenne de 2h00)

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

à partir de 8 ans (élémentaires)

jusqu’à 14 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Participation au Festival du film court de Brest

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Visionnage de films courts

**Séance 2 :** Rencontre et animation avec l’association Côte Ouest – Brest

**Séances 3,4,5,6,7 :** Réalisation d’un film court

**Séance 8 :** Participation au festival du film court de Brest (novembre 2019)

….

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)**

La réalisation d’un film sera le moyen de rendre le travail et l’investissement des enfants palpable, mais aussi de leur laisser un souvenir de leurs apprentissages et de la mise en application qu’ils auront pu en faire.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 04, 11, 18, 25 septembre 2019 et 02, 09, 16 octobre 2019

**CULTURE**

**LECTURE**

**LECTURES À LA BIBLIOTHÈQUE**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Karine MANÇON / un animateur ALSH / un conteur

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Livres contés, livres à écouter, livres animés, kamishibaï

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

L’objectif de ce cycle est d’offrir aux enfants l’occasion de découvrir la bibliothèque et ses livres, de leur permettre de manipuler différents documents, de créer leurs propres histoires et développer leur imaginaire.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

Chaque premier mercredi scolaire de chaque mois, 9 séances de 10h00 à 11h00 (moyenne de 1h00), voire davantage selon l’attention et en fonction de l’âge des participants.

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 3 à 10 ans – 14 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Rencontre avec un conteur

Visite de la bibliothèque des Capucins à Brest

Lectures en extérieur, endroits insolites et propices (plages, bois,…)

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Lectures – Kamishibaï et prêt de livres

**Séance 2 :** Lectures – Kamishibaï, découverte livres géants, prêt de livres

**Séance 3 :** Lectures –kamishibaï, sur le thème de Noël, prêt de livres

**Séance 4 :** Lectures – création d’un kamishibaï, découverte de livres animés, prêt de livres

**Séance 5 :** Suite de la création du Kamishibaï, découverte de l’exposition sur les musiques d’Afrique, prêt de livres.

**Séance 6 :** Fin de la création du Kamishibaï, prêt de livres

**Séance 7 :** Présentation du Kamishibaï, prêt de livres

**Séance 8 :** Lectures dans un endroit insolite (plages)

**Séance 9 :** Lectures dans un endroit insolite (bois)

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)** Familiarisation et développement de la lecture loisirs, apprentissage du respect et du soin à apporter aux ouvrages, Pratique de la langue écrite et orale, imaginaire, réflexion, observation…

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis matin: 03 octobre, 14 novembre, 03 décembre 2018, 09 janvier, 06 février, 06 mars, 03 avril, 15 mai, 05 juin 2019

**CULTURE**

**ARTS DE LA SCÈNE**

**L’EXPRESSION ORALE ET CORPORELLE**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

L’expression orale et corporelle

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Les activités proposées dans le cadre de ce cycle sont une initiation à l’art dramatique. L’objectif est d’éveiller la curiosité des enfants en variant leurs expériences de la scène. Ils passeront ainsi de la position de spectateur à celle d’acteur et pourront ainsi développer leurs capacités d’expressions, qu’elles soient verbales ou corporelles.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

5 séances (moyenne de 1h30) + sortie spectacle

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

à partir de 6 ans (moyens élémentaires)

6 enfants minimum et jusqu’à 14 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Spectacles à la Maison du Théâtre de Brest

Rencontre avec des acteurs

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Le mime + spectacle à la Maison du Théâtre

**Séance 2 :** Tableaux mimés

**Séance 3 :** Le mime relais

**Séance 4 :** Le portrait robot

**Séance 5 :** L’objet détourné

…

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 09 (matin et après-midi), 16, 23, 30 janvier 2019 et 06 février 2019

**CULTURE**

**ARTS PLASTIQUES**

**RÉALISATION D’UNE FRESQUE / THÈME DE LA MER**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

L’expression artistique

L’environnement maritime

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle permet aux enfants de réaliser leur propre fresque. Les activités proposées développent leur créativité et leur esprit d’équipe. Elles leur donnent également des clés pour mieux appréhender les images « artistiques » qui les entourent. La fresque est fréquemment utilisée, composée dans une structure de loisirs, par des enfants. Elle est un support à une activité, activité de communication ou une activité à part entière, activité de création. L’image ayant une importance considérable dans le quotidien des enfants, la réalisation d’une fresque est une occasion d’éveiller à un regard critique sur ces images.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

4 séances au moins (moyenne de 1h00), voire davantage selon le projet support ou l’ambition de l’activité, et en fonction de l’âge des participants.

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 6 ans (moyens élémentaires)

Jusqu’à 14 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Visite de Océanopolis, d’un atelier de peintre

Rencontre avec Lulu le pêcheur

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Visite d’Océanopolis ou rencontre avec « Lulu le pêcheur »

**Séance 2 :** Fond de la fresque (peinture à l’éponge, gouache et gros sel)

**Séance 3 :** Algues et coraux (encres soufflées)

**Séance 4 :** Arc en ciel de poissons et crustacés (gouache, encres, pastels et craies)

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)** Pour les plus jeunes cette activité permet d’apprendre à exprimer une impression, une idée, de découvrir des techniques plastiques et d’apprendre à faire avec d’autres. Pour les plus grands, elle permet de confronter des points de vue, de respecter des avis différents, de produire un argumentaire, de maîtriser des techniques artistiques, la langue écrite, etc.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 06, 13, 20, 27 mars 2019

**CULTURE**

**LES JEUX DE SOCIÉTÉ / STRATÉGIE**

**INITIATION ET PRATIQUE DU JEU D’ÉCHECS**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Frédéric MIGNOT / Patrice GUENAF (association ALOES)

**THÉMATIQUES ABORDÉES / QUALITES DEVELOPEES PAR LE JEU**

L’attention et la concentration

La structuration spatiale

Le jugement et le plan

L’imagination et la prévoyance

La mémoire

L’esprit de décision et le courage

L’endurance et la maitrise de soi

La logique mathématique, l’esprit d’analyse et de synthèse

La créativité

L’intelligence

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle permet aux enfants de s’initier (entre pairs) à la pratique du jeu d’échecs. L’approche ludique de ce support menée par Patrice GUENAF, est de nature à favoriser un climat de bien-être et de confiance.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

Chaque mercredi scolaire, environ 35 séances annuelles (moyenne de 1h00), voire davantage selon l’attention et en fonction de l’âge des participants.

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 6 ans (moyens élémentaires)

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Tournoi d’échecs, rencontres avec des anciens (intergénérationnel)

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)**

Augmentation de la capacité de concentration, de mémorisation et de résolution de problèmes. L’aspect ludique du jeu d’échecs va conduire l’enfant à améliorer ses compétences cognitives sans même y penser. Aide au développement dont les qualités acquises sont transférables.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis matin: 03, 10, 17 octobre, 07, 14, 21, 28 novembre, 05, 12, 19 décembre 2018

Mercredis matin : 09, 16, 23, 30 janvier, 05, 27 février, 06, 13, 20, 27 mars, 03, 24 avril, 15, 22, 29 mai, 05, 12, 19, 26 juin 2019

**CULTURE**

**SECOURISME**

**LES GESTES DE PREMIERS SECOURS**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE / Frédéric MIGNOT / Association avec Madame BEGUE

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Secourisme, citoyenneté

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle permet aux enfants de connaitre les bons gestes pour porter secours à une victime, la protéger mais aussi de se protéger soi-même des risques/accidents de de la vie courante.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

3 séances (moyenne de 1h30) + sortie

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 6 ans (moyens élémentaires)

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Visite d’une caserne de pompiers, du SDIS…

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Prévenir les risques

**Séance 2 :** Alerter en cas d’urgence

**Séance 3 :** Les gestes qui sauvent

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 04, 11, 18 décembre 2019 (+ sortie le matin)

**CULTURE**

**NUMÉRIQUE**

**ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L’INFORMATION**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Sarah LE BORGNE / Frédéric MIGNOT

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Le fonctionnement des outils numériques

Éducation aux images : créer, transformer, diffuser des images fixes ou animées

Éducation aux médias : créer, animer, diffuser ses propres médias numériques (blogs)

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Proposer des activités autour du numérique permet aux enfants de se familiariser avec les nouvelles technologies.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

3 séances (moyenne de 1h)

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 10 ans

4 enfants minimum, 12 maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Une visite d’une rédaction d’un journal (Le Télégramme, Ouest France), une exposition, une agence publicitaire, rencontre avec un infographiste, un caméraman télé professionnel …

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Liberté de la presse et liberté d’expression (pub, fake news…)

**Séance 2 :** Réseaux sociaux et données personnelles

**Séance 3 :** La fabrique à histoires, boîte à sons, montage, démontage (jeux de montage vidéo)

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)**

Les séances du parcours “vidéo et numérique” permettent aux enfants de s’interroger sur leurs utilisations des outils numériques. Il favorise la coopération, l’accès à la culture et aux savoirs, l’apprentissage de la citoyenneté. Il propose des situations actives de production et de publication émancipatrices, favorisant un regard critique sur notre société dominée par les flux d’images.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis après-midi : 13, 20 ,27 novembre 2019

**NATURE**

**JE DÉCOUVRE LE MILIEU NATUREL**

**ACTION « ENVIRONNEMENT »**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Frédéric MIGNOT / Manu LAOT (Maison des Abers)

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Sensibilisation des enfants à la faune et à la flore locales, à l’écocitoyenneté et au recyclage. Développer les capacités motrices et d’observation des enfants.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Proposer des activités autour de la nature et de l’Environnement permet aux enfants de découvrir les différents composants naturels de notre planète : les éléments, la faune, la flore, les roches, les ressources naturelles, les cycles, les énergies, les écosystèmes, ainsi que les relations entre l’humain et la nature à travers des pratiques de découvertes ludiques et scientifiques.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

5 ou 6 séances de 1h30

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 3 à 11 ans, 14 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Visite de la Maison des Abers, du château d’eau de Saint-Pabu, d’une station de pompage d’eau…

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Les oiseaux

**Séance 2 :** La forêt

**Séance 3 :** L’eau

**Séance 4 :** l’écocitoyenneté et le recyclage

**Séance 5 :** Réalisation d’une exposition

**Séance 6 :** Visite de la Maison des Abers

**RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L’ENFANT (PÉRISCOLAIRE/SCOLAIRE)**

Ce thème s’inscrit de manière globale dans le domaine 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l’Éducation Nationale : les systèmes naturels et les systèmes techniques. Les activités proposées pourront donc être réinvesties par les enfants dans le cadre des apprentissages liés à l’école.

**DATES DES SÉANCES :**

A définir avec Manu LAOT (entre mars et octobre 2019)

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**INITIATION AU HANDBALL**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC / Aber Benoît HBC

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Développer et renforcer les actions motrices fondamentales

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Le handball se définit comme un jeu de coopération/confrontation qui se pratique avec les mains. Les espaces de jeu sont interpénétrés. La cible est relativement petite et gardée. Elle est mise à distance des joueurs de champs par une zone. Pour chaque séance les exercices et les règles seront adaptés à chaque enfant selon leur nombre de participation au cycle

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

5 séances de 1h30

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

à partir de 7 ans, 6 à 12 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Match de handball professionnel, entrainement des licenciés du club local,…

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Appréhender le média individuellement et collectivement

**Séance 2**: Amener le média à la cible seul ou en équipe pour marquer

**Séance 3 :** Jouer en supériorité numérique

**Séance 4 :** Assister à un match du Brest Bretagne Handball ou un entraînement suivant le calendrier des joueuses professionnelles

**Séance 5 :** Rencontre amicale en mélangeant les jeunes du club de l’Aber benoît HBC et les enfants de l’Accueil de Loisirs

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 09 Janvier, 16 Janvier, 23 Janvier, 30 Janvier et 06 Février 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**BABYHAND**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC / Aber Benoît HBC

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Ce cycle vise à développer les actions motrices fondamentales :

* les locomotions (marcher, courir et sauter)
* les équilibres et les manipulations (saisir, tirer et pousser)
* les projections et récupérations d’objets (lancer et recevoir)

La construction de ses actions se fait par étape. D’abord acquises dans leur forme simple, elles sont peu à peu enrichies puis diversifiées. Tous les ateliers proposés seront fait sous forme de jeu basé sur l’imaginaire.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Chaque séance sera découpée en 4 temps :

* L’accueil : rassemblement des enfants au centre du terrain pour la présentation de la séance
* L’échauffement : parcours de motricité (marcher, courir, sauter et lancer)
* Atelier : Evolution des enfants sur 3 ateliers successivement sur le thème de la séance
* Retour au calme : échange avec les enfants sur la séance, moment de repos avec exercice de respiration et visualisation

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

5 séances de 45 minutes

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 3 à 6 ans, de 6 à 12 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Match et entrainement des licenciés du club local,…

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Les clowns

**Séance 2 :** Les pirates

**Séance 3 :** Dans l’espace

**Séance 4 :** Dans l’océan

**Séance 5 :** Invitation de « Rock et Koulette », les mascottes de l’Euro Féminin de handball pour animer la séance et goûter convivial

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 09 janvier, 16 janvier, 23 janvier, 30 janvier et 06 février 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**BALADE À VÉLO**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC / Frédéric MIGNOT

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Conduire son vélo en toute sécurité

Motricité et équilibre

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Cette activité initie les enfants à la balade vélo en respectant le code de la route, le respect des autres usagers, mais aussi à l’endurance et au goût de l’effort. Les enfants apprendront aussi à se déplacer en groupe.

Aménagement de plusieurs circuits pour un groupe de 10 enfants, Chaque circuit correspondra au niveau débutant, intermédiaire ou avancé.

Accord avec la directrice de l’école de l’Aber Benoît pour passage du permis vélo, la directrice de l’école ST Martin a pris des renseignements auprès de la gendarmerie et est en attente d’une réponse afin de faire passer le permis vélo

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

6 séances de 45 minutes

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 7 ans, de 6 à 10 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

balades vélo dans le bourg et en campagne

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 et 2 :** Mécanique vélo et maîtrise de son vélo sur un parcours aménagé

**Séance 2 et 3 :** Balades à vélo de 1h00. Un parcours côté mer pour une séance et pour l’autre séance, un parcours côté terre.

**Séance 4 :** Rencontre avec des licenciés d’un club cycliste.

**Séance 5 :** Balade à vélo jusqu’à Portsall avec visite du musée de l’Amoco Cadiz et pique-nique.

**Séance 6 :** Découverte du vélo route (voie verte) des Abers.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 19, 26 juin et 4, 11, 18, 25 septembre 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**À VÉLO, SANS ROULETTE**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Code de la route

Conduire son vélo en toute sécurité

Motricité et équilibre

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Cette activité permet au plus jeune de découvrir le code de la route, de manipuler et de se déplacer à vélo.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

3 séances de 45 minutes

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 4 à 6 ans, 8 enfants maximum

**IDÉES DE SORTIE EN RAPPORT AVEC LE CYCLE**

Balade vélo de Roz Avel à la Maison des Abers et jusqu’aux commerces de la commune

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Apprentissage du code la route et apprentissage des fondamentaux (pédaler, freiner, tenir son guidon…)

**Séance 2 :** Rappel des fondamentaux. Parcours sur un parking avec des panneaux reprenant le code de la route

**Séance 3 :** Rappel des fondamentaux. Parcours aménagé sur un parking. Petite balade de 15 minutes autour du centre de loisirs par groupe de 3 enfants maximum

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 19, 26 juin et 4, 11, 18, 25 septembre 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**COURSE D’ORIENTATION**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC / Frédéric MIGNOT

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Lire et interpréter une carte d’orientation

Construire et réaliser un itinéraire dans un milieu plus ou moins connu

Se déplacer seul ou à plusieurs le plus vite possible

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

La course d’orientation est un sport de pleine nature qui se pratique avec une carte et une boussole

Ce cycle vise à sensibiliser les enfants à la lecture et l’interprétation d’une carte de course d’orientation. A se déplacer dans des milieux de plus en plus méconnus. De choisir et mettre en œuvre, seul ou à plusieurs, des stratégies efficaces dans un souci de gestion du temps.

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

6 séances de 1h30 minutes

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

À partir de 7 ans, 6 à 10 enfants maximum

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séances 1 et 2 :**

Retrouver des balises à l’aide d’une carte dans un labyrinthe (délimité dans un endroit clos).

Aller poser des balises et les marquer sur une carte de labyrinthe vierge afin que d’autres enfants puissent les retrouver.

**Séances 3 et 4 :**

Explication des règles de sécurité.

Course d’orientation au complexe sportif par 2 la première séance puis en solo la seconde.

**Séances 4 et 5 :**

Rappel des règles de sécurité

Course d’orientation dans les dunes derrière le camping par 2 la 1ère séance puis en solo la seconde.

**Séance 6 :**

Création par les enfants d’une Course d’Orientation sur les dunes avec départ au niveau du parking de la plage de Coulouarn.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 24 avril, 15 mai, 22 mai, 29 mai, 04 juin et 12 juin 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**COURSE D’ORIENTATION POUR LES PLUS JEUNES**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Lire et interpréter une carte d’orientation

Se déplacer seul ou à plusieurs le plus vite possible

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle vise à sensibiliser les enfants de 3 à 6 ans à la lecture d’une carte sous la forme d’une chasse aux trésors

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

3 séances de 30 minutes

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 3 à 6 ans, 8 enfants maximum

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Recherche de balises en binôme dans un labyrinthe (créé dans un endroit clos)

**Séance 2 :** Chasse au trésor dans le complexe sportif

**Séance 3 :** Chasse au trésor à la plage d’Erleac’h. Recherche d’indices laissés par les pirates menant au trésor de ces derniers

Lors de chaque séance les enfants qui participeront pour la 1ère fois seront mis en binôme avec un autre enfant ayant déjà participé au cycle.

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 22 mai, 29 mai et 04 juin 2019

**SPORT**

**ACTIVITÉS MOTRICES DE DÉCOUVERTE**

**BADMINTON**

**ANIMATEUR / INTERVENANT**

Mickaël BEGOC

**THÉMATIQUES ABORDÉES**

Acquérir une motricité générale puis spécifique

Acquérir des frappes variées dans l’espace proche

Développer la maniabilité

Engager un duel

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Ce cycle doit permettre aux enfants de se confronter à la logique interne du badminton : « Sport de duel dans lequel le volant, frappé par une raquette, après avoir franchi le filet, doit toucher le sol dans le camp adverse ou ne pas être renvoyé par l’adversaire. »

**NOMBRE DE SÉANCES DU CYCLE**

6 séances de 1 heure

**PUBLIC – ÂGE ET NOMBRE MINIMAL/MAXIMAL D’ENFANTS**

De 7 à 11 ans, 6 à 12 enfants maximum

**PROGRAMME DES SÉANCES**

**Séance 1 :** Apprendre à manier une raquette avec un volant

**Séance 2 :** Apprendre à se déplacer pour pouvoir taper dans un volant

**Séance 3 :** Apprendre la mise en jeu/apprendre à jouer en coopération

**Séance 4 :** Apprendre à marquer des points

**Séance 5 :** Rencontre en montante/descendante

**Séance 6 :** Tournoi, manifestation sportive

**DATES DES SÉANCES :**

Mercredis 27 février, 06 mars, 13 mars, 20 mars, 27 mars et 03 avril 2019